



FORMATEUR des PERSONNELS RESPONSABLE de FORMATION

FLASH INFO :

Session 2026

FO Justice vous informe de l'ouverture des inscriptions à la sélection professionnelle pour l'accès à l'emploi de :

▶ FORMATEUR DES PERSONNELS - Session 2026

▶ Ouverture des inscriptions : du lundi 2 février au vendredi 13 mars 2026.

▶ L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu le : mercredi 6 mai 2026

*Seuls les candidats déclarés admissibles devront renvoyer le dossier RAEP
au plus tard le : vendredi 31 juillet 2026.*

▶ L'épreuve orale d'admission se déroulera du : mardi 22 septembre 2026 au vendredi 2 octobre 2026

Seuls seront autorisés à participer les agents du CEA de l'AP qui ont accompli au 1^{er} janvier 2026, au moins 5 années de services effectifs en tant que titulaire.

La durée de service exigée est réduite à 3 ans pour les agents ayant exercé à l'AP, les fonctions de tuteur ou moniteur qui remplissent les conditions suivantes :

- Avoir suivi une formation au tutorat ou au monitorat, validée par l'AP
- Avoir exercé à l'AP en qualité de tuteur ou moniteur pendant une durée de deux ans.

▶ RESPONSABLE DE FORMATION - Session 2026

▶ Ouverture des inscriptions : du lundi 2 février au vendredi 13 mars 2026.

▶ L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu le : mardi 5 mai 2026

*Seuls les candidats déclarés admissibles devront renvoyer le dossier RAEP
au plus tard le : vendredi 31 juillet 2026.*

▶ L'épreuve orale d'admission se déroulera du : mardi 22 septembre 2026 au vendredi 2 octobre 2026

Seuls sont autorisés à participer les agents du CDC du personnel de surveillance et les agents de catégorie A et B des autres filières en fonction de la cartographie des emplois qui ont accompli, au 1^{er} janvier 2026, au moins 5 années de services effectifs à l'AP en qualité de titulaire.

La durée de service exigée est réduite à 3 ans pour les agents ayant exercé à AP, les fonctions de tuteur ou moniteur qui remplissent les conditions suivantes :

- Avoir suivi une formation au tutorat ou au monitorat, validée par l'AP
- Avoir exercé à l'AP en qualité de tuteur ou moniteur pendant une durée de deux ans.

FO Justice – le 3 Février 2026

